

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 1^{er} décembre 2022

Numéro de l'acte :

2022 /51.1

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15	17

Nature de l'acte :

2.1. Urbanisme / Documents d'urbanisme

Date de la convocation :

25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,
et le premier décembre,
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur LANIER Marcel, Maire.

Présents : Messieurs LANIER - MUZY- MONTRADE - MERCIER - GIRARD - GIVRE - BOURGEY - LANET - COUTURIER - Mesdames MOREL PIRON - GUICHARD - CUENCA - PIRON - MOUILLET - LATTARD.

Madame STREMSDOERFER est représentée par Madame CUENCA
Monsieur MARECHAL est représenté par Monsieur LANIER
Absents excusés : Madame COMBRY - Monsieur VERNAY

Madame PIRON a été élue Secrétaire de séance.

Objet : Approbation du zonage d'assainissement

Le Conseil Municipal,
VU l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales ;
VU les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement ;
VU les articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement ;
VU la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire ;
Vu la décision de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes en date du 30 juin 2022 dispensant, après examen au cas par cas en application de l'article R.122-18 du code de l'environnement, le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune d'évaluation environnementale spécifique,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022/15 en date du 7 avril 2022 proposant le plan de zonage d'assainissement des eaux usées en préalable à l'enquête publique,
Vu l'arrêté du maire n°2022/174 du 30/08/2022 soumettant le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées à l'enquête publique,
Vu le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur qui émet un avis favorable,

Numéro de l'acte :

2022 / 51.2

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un zonage d'assainissement des eaux usées pour assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cohérence avec les réalités du territoire communal,

Considérant que le plan de zonage d'assainissement des eaux usées tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, décide :

- **D'APPROUVER** le plan de zonage d'assainissement des eaux usées tel qu'il est annexé au dossier ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une publication dans deux journaux diffusés dans le département ;
- **DIT** que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public :
 - à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
 - à la préfecture ;
- **DE DONNER POUVOIR** au maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement des eaux usées ;
- **D'ANNEXER** le présent zonage d'assainissement des eaux usées au PLU ;
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Marcel LANIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 05/12/22
Et de la publication et ou notification le 05/12/22

A St Trivier sur Moignans, le 05/12/22
Le Maire
Marcel LANIER



Commune de
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS

En Mairie - Place de l'Hotel de Ville - 01990


Schéma Directeur d'Assainissement

Date de Modification	Désignation de la Modification
01 septembre 2015	Numérotation regards
09 mai 2016	Levé Topographique des regards
Avril 2021	Proposition Zonage Assainissement
Mars 2022	Ajout secteurs en Zone Collectif
Dossier Référence : RP15DD030	0 m 100 m 200 m 300 m 400 m 500 m 600 m

Carte de Zonage Assainissement

N P.M.H. - PreMesHyd
Prestations de Mesures Hydrauliques
SARL au Capital de 20 000 € - SIREN 434 559 076 - NAF 7120B
Siège Social : 59, Rue de Bressolles - 01120 DAGNEUX
Tél / Fax : 04 78 51 93 45 - Courriel : pmh@premeshyd.fr - Site : www.premeshyd.fr

- Réseau Unitaire
- - Conduite de Refoulement
- Réseau Séparatif
- Canalisation de Branchement
- Regard Assainissement
- ↑ Déversoir d'Orage
- Zonage Collectif
- Zonage Collectif futur
- Zonage non Collectif
- ANC sans diagnostic récent
- ANC non acceptable ou points noirs
- ANC Acceptable - médiocre
- ANC Acceptable - passable
- ANC Bon Fonctionnement
- ANC Travaux Neufs conformes



Commune de
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS

En Mairie - Place de l'Hotel de Ville - 01990

Schéma Directeur d'Assainissement

Date de Modification	Désignation de la Modification
01 septembre 2015	Numérotation regards
09 mai 2016	Levé Topographique des regards
Avril 2021	Proposition Zonage Assainissement
Mars 2022	Ajout secteurs en zone Collectif
Dossier Référence : RP15DD030	
	0m 50m 100m

Carte de Zonage Assainissement



- Réseau Unitaire
- - Conduite de Refoulement
- Réseau Séparatif
- Canalisation de Branchement
- Regard Assainissement
- ↑ Déversoir d'Orage
- Zonage Collectif
- ■ Zonage Collectif futur
- Zonage non Collectif
- ANC sans diagnostic récent
- ANC non acceptable ou points noirs
- ANC Acceptable - médiocre
- ANC Acceptable - passable
- ANC Bon Fonctionnement
- ANC Travaux Neufs conformes

